

PLAN DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE : CSF MODE ET LUXE

Union des Industries Textiles



14 mai 2024 – Assemblée générale publique - FENARIVE



CSF Mode et Luxe – Focus textile

Dans la filière textile, l'étape la plus utilisatrice d'eau est l'**ennoblissement** (blanchiment, teinture, impression, apprêt) : **90% de l'eau utilisée dans le secteur textile est liée à cette activité**

Important : 90 à 95% de l'eau prélevée par les ennoblisseurs est rejetée

Les entreprises textiles françaises subissent des restrictions de plus en plus fréquentes sur les prélèvements en eau, pouvant aller de 25% jusqu'à un arrêt total de l'activité

FOCUS ENNOBLISSEMENT
Ce maillon intermédiaire de la chaîne de valeur textile est toutefois un pilier stratégique puisque c'est celui qui apporte sa valeur ajoutée esthétique (équipement de la personne, équipement de la maison) ou fonctionnelle (textiles techniques) à l'étoffe.

Développement de 3 axes pour aider la filière à atteindre les objectifs du plan eau

Les entreprises textiles sont mobilisées pour prévenir une nouvelle vulnérabilité et organiser leur maîtrise de l'eau

AXE 1

Mise en place :

- Outils de mesure de la consommation d'eau
- Développement des écogestes

AXE 2

Reconditionnement et recalibrage de machines anciennes permettant d'adapter la taille des bains des machines par exemple

AXE 3

Recherche de **nouvelles technologies** impliquant des choix stratégiques avec la nécessité d'un accès au crédit (investissements lourds), de subventions et le recrutement de nouvelles compétences



Mise en place d'action collective au niveau de la filière

**AXE 3 : Recherche de solutions technologiques
Prévenir et organiser la gestion des usages de l'eau**

Action Collective : R'évolution Energétique Textile



Innovation de rupture
> 50% économie énergie, sans eau

Technologies sans eau

Technologies sobres
en eau

Machines textiles éco-
efficientes

Chimie sobre

Innovation incrémentale
> 30-50 % économie énergie, eau

**PROCEDES ET TECHNOLOGIES
SOBRES/SANS EAU**

**TRAITEMENT ET RECIRCULATION
DE L'EAU**

**DIGITALISATION ET OUTIL D'AIDE
A LA DECISION**

Propositions d'évolutions réglementaires

- Une éventuelle **révision des seuils de concentration** chimiques en fonction de la réduction d'utilisation d'eau.
- Extension de la **possibilité de recourir au chômage partiel** en cas de restriction ou d'interdiction de prélèvement d'eau.
- Permettre aux entreprises **d'augmenter la charge de travail pour rattraper le temps perdu** sur ces arrêts de travail obligatoires.
- Faire bénéficier les investissements liés aux économies d'eau de **subventions et d'avances remboursables**.